|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2020/11 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale18 décembre 2019FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 25-28 février 2020

Point 4 h) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale ou réglementaire :
Sécurité routière**

 Activités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général
de l’Organisation des Nations Unies pour la sécurité
routière

 Rapport de 2019 au Comité des transports intérieurs :
février 2019-décembre 2019

 Note du secrétariat[[1]](#footnote-2)\*

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Conscient de la nécessité de prendre d’urgence des mesures pour relever l’un des défis les plus pressants de notre époque en matière de développement durable, le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies a nommé, le 29 avril 2015, M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière. |
| La crise de la sécurité routière, qui fait 1,35 million de morts par an et 50 millions de blessés graves et souvent handicapés à vie, ne cesse de s’aggraver et a des conséquences irréversibles qui comportent de nombreuses dimensions. Principale cause de décès parmi les personnes âgées de 5 à 29 ans, les accidents de la route sapent la croissance économique, contribuent à l’accroissement des inégalités et constituent une grave menace pour les jeunes, qui sont touchés de manière disproportionnée dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. En outre, la croissance du parc automobile, l’accroissement démographique et l’urbanisation rapide contribuent à aggraver ce problème. |
| Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités menées entre février et décembre 2019 en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat. |
| Le Comité est invité à **prendre note** de ce rapport et à **se déclarer favorable** à ce que l’Envoyé spécial poursuive ses importants travaux et maintienne la dynamique qu’il a insufflée en faveur de l’amélioration de la sécurité routière. |
|  |

 I. Contexte

1. Les graves incidences que les accidents de la route ont sur le bien-être et la santé de tous et les énormes conséquences économiques qu’ils entraînent pour les collectivités, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont incité le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies à nommer, le 29 avril 2015, M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière, les services de secrétariat de ses activités étant assurés par la Commission économique pour l’Europe (CEE). Le mandat de l’Envoyé spécial a été prorogé par le Secrétaire général nouvellement élu, Antonio Guterres.

2. La situation préoccupante de la sécurité routière ayant un impact sur le programme de développement, des cibles se rapportant expressément à la sécurité routière ont été intégrées aux objectifs de développement durable en septembre 2015. La cible 3.6 consiste à diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route d’ici à 2020, et la cible 11.2, à assurer l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, d’ici à 2030.

3. La résolution A/RES/72/271 de l’Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Amélioration de la sécurité routière mondiale », a été adoptée le 12 avril 2018. Elle souligne la nécessité d’aborder la question de la sécurité routière de façon globale et met en avant le rôle majeur que joue l’Envoyé spécial − ainsi que la CEE, les autres commissions régionales et les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière − dans la réalisation des cibles en matière de sécurité routière définies dans les objectifs de développement durable, sachant notamment que l’échéance fixée pour la réalisation de la cible 3.6 − l’année 2020 − n’est plus guère éloignée. La résolution mentionne également la nécessité d’établir un nouveau calendrier pour la réduction du nombre de tués et de blessés sur les routes qui doit être obtenue au titre du Programme de développement durable à l’horizon 2030. En outre, la résolution signale avec satisfaction la création du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, dont le secrétariat est accueilli par la CEE.

4. À ce jour, l’Envoyé spécial s’est rendu dans 85 États Membres où il s’est entretenu avec 25 chefs d’État et 172 ministres.

5. Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités mises en œuvre depuis son précédent rapport (ECE/TRANS/2019/13) en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat (voir annexe).

 II. Résumé des activités menées par l’Envoyé spécial
et réalisations marquantes

 A. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la mise au point
et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées
à améliorer la sécurité routière

6. Cet objectif a été l’une des premières priorités de l’Envoyé spécial, qui s’est attaché à l’atteindre, concrètement, en tenant plus de 200 réunions et consultations et en prenant part à diverses initiatives de sensibilisation, dont celles qui sont exposées ci-après.

 1. Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière

7. La création du premier Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, destiné à aider les États Membres à renforcer leur système de sécurité routière, a été une réalisation marquante en 2018. Depuis lors, l’Envoyé spécial a apporté son appui aux efforts de collecte de fonds, a informé le Secrétaire général des progrès de ses activités et s’est acquitté de ses fonctions de membre du Conseil consultatif du Fonds. Le Conseil consultatif a tenu en septembre 2019 sa troisième session, au cours de laquelle l’Envoyé spécial a donné des orientations sur le plan d’activité, l’appel à propositions, la gestion de l’image de marque et les priorités en matière de collecte de fonds. Le premier appel à propositions s’est déroulé du 10 octobre au 4 décembre 2019, et les bénéficiaires de subventions devraient être annoncés lors de la troisième Conférence ministérielle sur la sécurité routière, en février 2020.

 2. Création du réseau des Amis de la sécurité routière à Genève et à New York

8. La délégation de l’Union européenne à Genève et la délégation italienne à New York ont procédé au lancement d’un réseau informel des Amis de la sécurité routière, en mars et juin 2019 respectivement. L’objectif de ce réseau est d’accroître la participation du corps diplomatique et des organisations concernées dans ces deux villes au moyen d’activités de sensibilisation, de mobilisation de fonds et d’un renforcement de la coopération au développement en faveur de la sécurité routière.

9. Des activités sont planifiées régulièrement. Deux réunions du réseau des Amis de la sécurité routière de Genève se sont tenues au bureau de la délégation de l’Union européenne à Genève, les 4 et 12 juillet 2019 respectivement. Au cours de ces réunions, le secrétariat de l’Envoyé spécial et la CEE ont présenté un aperçu général des activités et des priorités de l’Envoyé spécial, notamment le calendrier des activités du Fonds et les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. En outre, un atelier a été organisé en novembre 2019 pour fournir au corps diplomatique à Genève et à d’autres parties prenantes au niveau local des informations sur l’appel à propositions du Fonds et les lignes directrices s’y rapportant. Cet atelier a été suivi d’une exposition intitulée « Nos enfants, nos routes, notre responsabilité » et d’une réception, organisée conjointement par l’Envoyé spécial et l’Ambassadeur de l’Union européenne, en présence et avec l’appui de M. T. Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l’Organisation mondiale de la Santé, de Mme O. Algayerova, Secrétaire exécutive de la CEE, et du secrétariat du Fonds. Plus de 60 pays étaient représentés à l’atelier et à la réception de novembre.

10. En résumé, le corps diplomatique est encouragé à apporter sa contribution : a) en promouvant l’appel à propositions du Fonds auprès des capitales et des organismes nationaux, en particulier en les encourageant à soumettre des idées de projets conformément aux directives fournies ; b) en favorisant une large participation à la troisième Conférence ministérielle sur la sécurité routière, à Stockholm en février 2020, et l’obtention de résultats marquants à la suite de ses travaux, ainsi que l’adoption ultérieure d’une résolution de l’Assemblée générale sur l’amélioration de la sécurité routière, en avril 2020 ; c) en collaborant activement avec les capitales, les collègues et les acteurs internationaux et nationaux sur la question de la sécurité routière, et en jetant des ponts entre les actions au niveau international et les initiatives nationales, notamment en promouvant l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies et leur mise en œuvre ; et d) en favorisant une mobilisation accrue de fonds destinés à la sécurité routière, à la fois pour soutenir le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et pour augmenter le niveau de priorité accordé à cette question dans les dépenses de coopération au développement.

11. Les prochaines activités devraient avoir lieu en janvier 2020 à New York ainsi qu’en marge de la quatre-vingt-deuxième session du Comité des transports intérieurs, en février 2020 à Genève.

 3. Engagement volontaire de l’industrie automobile

12. En 2017 et 2018, l’Envoyé spécial et la CEE ont organisé trois réunions des sherpas en vue de faciliter l’engagement volontaire de l’industrie automobile (AIVC). L’objectif de cette initiative est de faire en sorte qu’elle s’engage de son propre chef à ne produire que des véhicules conformes à un ensemble minimal de normes de sécurité définies dans les règlements de l’Organisation des Nations Unies concernant les véhicules. Un document d’orientation sur la mise en œuvre de l’AIVC a été présenté pendant la troisième réunion des sherpas, au cours de laquelle une étape importante a été franchie dans la collaboration avec l’industrie automobile, comme cela a été annoncé dans le Manifeste soulignant son approbation des normes minimales applicables aux véhicules, gérées par l’Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA), en octobre 2019. L’Envoyé spécial a accueilli ce manifeste avec satisfaction tout en soulignant que l’industrie automobile devait prendre des engagements plus fermes pour faire en sorte que tous les consommateurs soient protégés par un niveau minimum de sécurité, indépendamment du lieu d’achat du véhicule.

13. Ont participé à la (aux) réunion(s) des représentants des fabricants suivants : BMW (représenté par Daimler), Daimler, Fiat Chrysler Automobiles, General Motors, Honda, Hyundai Motor Europe Technical Centre, Groupe PSA, Groupe Renault, Tata Motors, Volvo Cars et Volvo Group.

 4. Réunion de partenariat concernant la sécurité routière à l’échelle des Nations Unies

14. Vingt organismes et entités des Nations Unies étaient représentés à la troisième Réunion de partenariat à l’échelle des Nations Unies (précédemment appelée Réunion de coordination à l’échelle des Nations Unies), organisée par l’Envoyé spécial en octobre 2019. Ces réunions visent à faciliter une concertation plus étroite au sein du système des Nations Unies sur les causes des résultats obtenus et à coordonner les actions visant à les renforcer. La Réunion de partenariat a été l’occasion de rendre compte des progrès réalisés dans le cadre d’initiatives mondiales telles que le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, la Stratégie de sécurité routière des Nations Unies, la troisième Conférence ministérielle sur la sécurité routière et la deuxième Conférence mondiale sur le transport durable organisée par l’ONU. Les entités et organismes participants ont également rendu compte des principales initiatives de sécurité routière qu’ils avaient lancées au niveau mondial.

15. Les représentants de haut niveau ayant participé personnellement à cette réunion étaient notamment la Secrétaire exécutive de la CEE, la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO), le Sous-Directeur général de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Secrétaire général de l’Organisation météorologique mondiale (OMM). Ont également participé à cette réunion des représentants de l’Organisation internationale du Travail (OIT), de l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), du Département des affaires économiques et sociales (DAES), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS), du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP), du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de la Commission économique pour l’Afrique (CEA), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de l’Union internationale des télécommunications (UIT).

 B. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements,
de la société civile et du secteur privé, en particulier dans les
pays où le nombre de décès et de blessures dus à des accidents
de la route est élevé

 1. Activités de plaidoyer visant à renforcer l’attention accordée à la sécurité routière
par les gouvernements et les autres parties prenantes

16. L’Envoyé spécial rencontre régulièrement des hauts responsables gouvernementaux de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire affichant pour la plupart un bilan peu satisfaisant en matière de sécurité routière. Depuis 2015, l’Envoyé spécial s’est entretenu avec des responsables gouvernementaux et des parties prenantes dans 85 pays : 20 pays d’Asie, d’Eurasie et d’Océanie, 15 pays d’Afrique, 5 pays du Moyen-Orient, 24 pays d’Europe et d’Amérique du Nord, et 21 pays d’Amérique latine et des Caraïbes. Les discussions ont porté en particulier sur la situation en matière de sécurité routière dans chaque pays et ont permis d’encourager l’adhésion aux Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière ainsi que leur mise en œuvre. L’Envoyé spécial continue, dans ses réunions bilatérales, à promouvoir les Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière et à souligner l’importance d’une gouvernance solide ainsi que la nécessité de mettre en place des systèmes complets de sécurité routière au niveau national, et il fait passer des messages pertinents à cet égard dans les discours prononcés lors de conférences.

17. En outre, au cours de ses visites dans les pays à revenu élevé, l’Envoyé spécial n’a cessé d’encourager les contributions au Fonds.

 2. Missions conjointes avec la Commissaire européenne aux transports et
le Vice-Président de la Banque mondiale pour la région Asie du Sud

18. En janvier 2019, l’Envoyé spécial, accompagné de la Commissaire européenne aux transports, s’est rendu à Amman pour une visite officielle. Au cours de cette visite, ils ont rencontré les principaux acteurs de la sécurité routière au plus haut niveau, notamment le Roi de Jordanie et le Premier Ministre. Les principales questions abordées ont été notamment le récent projet de stratégie nationale pour la sécurité routière pour la période 2019-2023, dont l’objectif est de réduire de 20 % le taux de létalité des accidents de la route, l’importance d’une collecte de données fiables et précises sur la circulation routière et l’application d’une approche systémique de la sécurité.

19. Le Gouvernement jordanien a été vivement encouragé à améliorer la gestion des données et à envisager d’adhérer aux Conventions des Nations Unies sur la sécurité routière. L’Envoyé spécial et la Commissaire Bulc ont eu des entretiens avec les responsables suivants : le Roi Abdallah II de Jordanie, le Prince Fayçal ben al-Hussein, M. Omar Razzaz, Premier Ministre, M. Ghazi Mansour Al-Zaben, Ministre de la santé, M. Falah Al Omoush, Ministre des travaux publics et du logement, M. Inmar Fouad Moh’s Khasawneh, Ministre des transports, Mme Mary Kawar, Ministre de la planification et de la coopération internationale, et M. Yosef Al-Shawarbeh, maire d’Amman.

20. En septembre 2019, l’Envoyé spécial, accompagné de M. H. Shafer, Vice-Président de la Banque mondiale pour la région Asie du Sud, s’est rendu au Bangladesh et au Népal pour promouvoir la sécurité routière auprès des gouvernements, des entités des Nations Unies et des médias. Au Bangladesh, ils ont rencontré le Ministre des finances, le Ministre des transports routiers et des ponts ainsi que d’autres hauts responsables de ce pays, et ils ont participé à une manifestation publique intitulée « Sécurité routière pour tous », au cours de laquelle l’ONU et la Banque mondiale ont lancé conjointement un concours vidéo intitulé « Champions de la sécurité routière », invitant les participants à proposer des solutions pour rendre les routes de Dhaka plus sûres ; ce concours s’adresse aux jeunes Bangladais âgés de 18 à 23 ans. La Banque mondiale est un acteur important dans le domaine de l’amélioration de la sécurité routière puisqu’elle a été parmi les premiers partenaires de développement à soutenir le Bangladesh après son indépendance. Depuis lors, elle a engagé plus de 30 milliards de dollars en subventions et en prêts à taux zéro ou à des conditions de faveur dans ce pays.

21. Au Népal, l’Envoyé spécial et M. Shafer ont rencontré le Ministre des infrastructures physiques et des transports, M. Raghubir Mahaseth, ainsi que des hauts responsables de ce ministère et du Conseil de la sécurité routière. Les réunions ont porté sur le programme de sécurité routière du Népal et les progrès importants réalisés dans l’élaboration du projet de loi sur la sécurité routière, ainsi que sur la formation du Conseil national de la sécurité routière, la mise à jour du Plan d’action pour la sécurité routière et l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies. Une réunion s’est également tenue avec des organisations de la société civile et a permis de débattre de manière fructueuse de la sécurité des transports à vélo et de la sécurité routière pour les femmes. Cette mission a également permis de donner suite à l’appui fourni par l’Envoyé spécial à un atelier national de renforcement des capacités en matière de sécurité routière, tenu à Katmandou en mars 2019. Ces visites ont été couvertes par les médias locaux et régionaux, dont la BBC au Népal.

 3. Préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur la sécurité routière
et de la déclaration qui sera adoptée à cette occasion

22. L’Envoyé spécial est membre du Comité directeur chargé des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur la sécurité routière, qui se tiendra à Stockholm les 19 et 20 février 2020. Il a de ce fait participé ou a été représenté à toutes les réunions de ce Comité directeur et il a fourni des informations en retour dans le cadre du processus consultatif de rédaction d’une déclaration pour la Conférence. Plus précisément, il a plaidé pour une visibilité suffisante du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et des instruments juridiques des Nations Unies, ainsi que pour l’annonce d’engagements politiques fermes des gouvernements et du secteur privé pendant la Conférence. L’Envoyé spécial organisera un déjeuner au niveau ministériel le 19 février 2020.

 C. Participation à des conférences et réunions mondiales et régionales
sur la sécurité routière

23. L’Envoyé spécial a participé aux diverses réunions et conférences présentées ci‑après afin d’attirer l’attention sur la sécurité routière, y compris lors de manifestations où cette question n’était peut-être pas abordée auparavant.

• Réunion d’information à l’intention des représentants permanents de l’Union européenne (Genève).

• Séance d’ouverture de la quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs de 2019, dont le débat de politique générale était consacré au thème : « Rôle et tendances de l’automatisation dans les transports : sécurité, efficacité et viabilité » (Genève).

• Lancement de la Stratégie de sécurité routière des Nations Unies : « Un partenariat pour des déplacements plus sûrs », avec le Département de la sûreté et de la sécurité (New York).

• Groupes de travail du Comité des transports intérieurs : Forum mondial de la sécurité routière (Genève).

• Forum économique mondial de 2019 (Davos, Suisse).

• Manifestation UIT-CEE consacrée à la voiture connectée de demain, organisée dans le cadre du Salon de l’automobile de Genève (2019).

• Table ronde mondiale organisée par l’Alliance mondiale des ONG pour la sécurité routière (Viet Nam).

• Sixième Réunion mondiale d’organisations non gouvernementales acquises à la promotion de la sécurité routière et à la défense des victimes de la route (Grèce).

• Journée des villes de la CEE (Genève).

• Forum international des transports 2019 (Allemagne).

• Célébration du vingtième anniversaire du Partenariat mondial pour la sécurité routière (Genève).

• Table ronde mondiale organisée par l’Alliance mondiale des ONG pour la sécurité routière (Équateur).

• Semaine européenne de la mobilité (Tachkent).

• Lancement du dialogue sur la sécurité routière dans l’Union européenne en présence de la Commissaire Violetta Bulc (Bruxelles).

 D. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et du renforcement de leur application

24. Pour atteindre cet objectif, l’Envoyé spécial a tenu des réunions avec des responsables gouvernementaux, des représentants d’organisations internationales, des représentants d’organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile dans les pays où il s’est rendu en sa qualité d’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, comme souligné plus haut. À cet effet, pour chaque mission, le secrétariat de l’Envoyé spécial, hébergé par la CEE, a préparé un dossier d’information où figurait le profil du pays en matière de sécurité routière, les principaux instruments juridiques pertinents, des messages politiques ciblés et personnalisés ainsi que d’autres données utiles pour les réunions de l’Envoyé spécial avec les autorités.

 1. Promotion des Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière

25. L’Envoyé spécial a produit des brochures donnant une vue d’ensemble de 7 des 58 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports qui traitent spécifiquement de l’amélioration de la sécurité routière. Ces brochures sont en cours de traduction en français, en espagnol et en portugais. Elles présentent dans les grandes lignes les sept Conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière, en indiquant pour chaque État Membre s’il a adhéré aux instruments en question et en précisant les mesures à prendre pour y adhérer. Ces documents sont distribués et utilisés lors de réunions tenues partout dans le monde. À la suite des activités de promotion menées par l’Envoyé spécial, le Myanmar a adhéré en juin 2019 aux Conventions sur la circulation routière et sur la signalisation routière de 1968 et le secrétariat a reçu en 2019 plusieurs demandes d’assistance technique de la part de l’Argentine, de l’Équateur, de l’Éthiopie, du Népal, du Nigéria et du Zimbabwe.

 2. Renforcement des capacités

26. Pour atteindre cet objectif, l’Envoyé spécial s’est employé à organiser des ateliers de renforcement des capacités destinés aux responsables gouvernementaux et à effectuer des évaluations des résultats, comme indiqué ci-après :

• Atelier national de renforcement des capacités au Nigéria (mars 2019) : À la suite de son adhésion en octobre 2018 aux cinq principales Conventions des Nations Unies sur la sécurité routière, le Nigéria redouble d’efforts pour assurer leur mise en œuvre rapide, avec l’aide de la CEE et de la CEA. À la demande du Gouvernement nigérian, l’Envoyé spécial a apporté son appui à un atelier de renforcement des capacités organisé par le Corps fédéral de sécurité routière du Nigéria du 19 au 22 mars 2019, avec l’appui d’experts de la CEE et de la CEA. Cet atelier portait sur la mise en application des dispositions pratiques de la Convention, qui ont trait à la signalisation et au marques routières, à la circulation routière, au transport des marchandises dangereuses et à la sécurité des véhicules, contribuant ainsi à renforcer des éléments clefs du système national de sécurité routière ;

• Atelier national de renforcement des capacités au Népal (mars 2019) : En réponse à des demandes d’assistance technique du Gouvernement népalais, l’Envoyé spécial a appuyé un atelier national de renforcement des capacités tenu à Katmandou du 19 au 22 mars, en collaboration avec la CEE et la CESAP. Cet atelier a porté sur les meilleures pratiques au niveau international, notamment sur les instruments juridiques des Nations Unies, ainsi que sur l’examen de la stratégie nationale et du plan d’action en matière de sécurité routière du Népal, y compris la norme nationale sur les casques, et sur les recommandations qui en découlent. Une assistance technique a été fournie à la suite de la participation du Népal à l’atelier régional sur la sécurité des motocycles organisé à Kuala Lumpur avec la CEE, la CESAP et l’Envoyé spécial en 2017 ;

• Atelier régional sur la sécurité routière dans les Caraïbes tenu à la Jamaïque (août 2019) : Les 8 et 9 août 2019, l’Envoyé spécial a organisé conjointement avec la CEE, la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Banque interaméricaine de développement (BID) et l’OMS/Organisation panaméricaine de la santé (OPS) un atelier régional sur la sécurité routière, accueilli par le Ministère jamaïcain des transports et le Conseil national de la sécurité routière. Cet atelier a rassemblé des représentants de 11 pays anglophones des Caraïbes afin de leur permettre d’échanger des vues sur leurs données d’expérience et les moyens possibles d’améliorer la gouvernance de la sécurité routière ainsi que la gestion des données, la sécurité des véhicules, l’application de la loi et le comportement des usagers de la route. Les Conventions des Nations Unies sur la sécurité routière ont été examinées en détail, notamment en ce qui concerne leur rôle dans la mise en place de systèmes nationaux efficaces ;

• Atelier national sur la sécurité des véhicules en Argentine (juillet-août 2019) : Les 31 juillet et 1er août, à la demande du Gouvernement argentin, un atelier de deux jours coorganisé par la CEE, la CEPALC et le secrétariat de l’Envoyé spécial a été accueilli par l’Agence nationale pour la sécurité routière à Buenos Aires. Cet atelier a rassemblé plus de 40 parties prenantes au niveau national pour un examen approfondi des instruments juridiques de l’ONU, notamment des Accords de 1958 et 1998 sur la construction de véhicules, administrés par le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29). Les participants ont également examiné les grandes lignes de la législation et du cadre réglementaire argentins, les possibilités d’amélioration dans ce domaine ainsi que les prochaines mesures recommandées et un plan d’action. À la suite de cet atelier, un document d’orientation est en cours d’élaboration en vue de renforcer le dialogue régional et d’encourager l’adoption de prescriptions minimales de sécurité applicables aux véhicules dans le pays et la région ;

• Deux autres évaluations des résultats en matière de sécurité routière sont appuyées par l’ONU en Afrique, celles de l’Éthiopie et du Zimbabwe, à la demande de leurs gouvernements respectifs. Ces évaluations sont réalisées par le secrétariat de l’Envoyé spécial avec son appui, en collaboration avec la CEE, la CEA et d’autres partenaires. Elles ont été menées en étroite synergie avec celles mises en œuvre dans le cadre du projet financé par le Compte de l’ONU pour le développement et dirigé par la CEE en collaboration avec la CEPALC et la CESAP ;

• Les évaluations des résultats des Nations Unies en matière de sécurité routière accordent une attention particulière à la réglementation relative à la sécurité routière et commencent par une appréciation des besoins du pays concerné s’appuyant sur le Plan-cadre mondial pour la sécurité routière du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. Concrètement, il s’agit d’évaluer l’état actuel du système national de sécurité routière, d’aider le Gouvernement à recenser les questions sécuritaires les plus pressantes et de lui recommander des mesures à prendre pour remédier aux lacunes. Une fois les besoins prioritaires clairement définis, des séminaires et des ateliers de renforcement des capacités sont organisés à l’intention des acteurs nationaux de la sécurité routière. Le projet sensibilise ainsi l’opinion en attirant l’attention des experts, du secteur public et des acteurs non gouvernementaux sur la nécessité de fixer des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière et de mettre en œuvre des mesures visant à l’améliorer. Après l’établissement de la version définitive des rapport d’évaluation, l’Envoyé spécial et la Secrétaire exécutive de la CEA devraient annoncer publiquement la publication de ces rapports en 2020 afin d’en promouvoir les conclusions et recommandations auprès des plus hautes instances gouvernementales et d’effectuer le travail de renforcement des capacités nécessaire pour que les recommandations puissent être mises en œuvre ;

• Les évaluations des résultats en matière de sécurité routière effectuées avec le soutien de l’Envoyé spécial tiennent compte de l’outil d’évaluation des systèmes d’intervention en cas d’accident mis au point par l’OMS et qui aide à évaluer les systèmes d’intervention en cas d’accident au niveau national ou régional, à relever les insuffisances et à définir des priorités pour améliorer les systèmes en place.

 III. Conclusion

27. Au moyen de stratégies évolutives telles que les réseaux informels des Amis de la sécurité routière, les réunions de partenariat et les missions conjointes avec des représentants de haut niveau, l’Envoyé spécial a réussi à renforcer l’action des gouvernements, du secteur privé, du système des Nations Unies et d’autres parties prenantes en faveur de la cause de la sécurité routière, ainsi qu’à en accroître la visibilité. En outre, par le biais d’ateliers régionaux et nationaux de renforcement des capacités ainsi que de visites dans les pays, l’Envoyé spécial est parvenu à faire mieux connaître la question de la sécurité routière et les instruments juridiques pertinents des Nations Unies, incitant ainsi les États à s’intéresser davantage à la sécurité routière, comme en attestent les demandes d’assistance technique reçues des États Membres. De plus, l’Envoyé spécial continue de s’employer à consolider ses relations avec les partenaires et les États Membres, les encourage à apporter leur appui à la mise en œuvre des initiatives à long terme fondamentales qu’il a lancées (notamment le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière), appuie les évaluations des résultats en matière de sécurité routière dans les pays en développement et les activités de renforcement des capacités des États Membres qui en ont fortement besoin, tout en donnant plus de place à la sécurité routière dans les programmes de développement à l’échelle mondiale.

Annexe

 Priorités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général
de l’Organisation des Nations Unies pour la sécurité
routière (extrait du mandat)

 1. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la mise au point et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées à améliorer la sécurité routière

 L’Envoyé spécial appuiera la réalisation de l’objectif général de la Décennie en mettant à profit ses compétences et son expérience professionnelles. Il devra notamment s’employer à poser les fondements d’un partenariat mondial qui mette délibérément l’accent sur le renforcement de la volonté politique. Il collaborera avec les principaux partenaires bailleurs de fonds − gouvernements, institutions financières, secteur privé, secteur non gouvernemental, entre autres − pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du partenariat mondial.

 2. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements, de la société civile
et du secteur privé, en particulier dans les pays où le nombre de décès
et de blessures dus à des accidents de la route est élevé

 L’Envoyé spécial militera en faveur de la sécurité routière, en prenant acte tant des progrès accomplis que des défis à relever aux niveaux mondial, régional et national. Il mettra en lumière les difficultés rencontrées par les pays, en particulier les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et s’emploiera à recenser tout ce dont ces pays ont besoin, notamment en matière d’assistance technique, pour améliorer la sécurité routière.

 3. Participation à des conférences et réunions mondiales et régionales sur la sécurité routière

 L’Envoyé spécial participera aux conférences mondiales et régionales sur la sécurité routière, notamment à la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière qui se tiendra en novembre 2015 à Brasília (Brésil). Sur demande expresse et après examen individuel par le Secrétaire général, l’Envoyé spécial pourra le représenter dans certaines réunions.

 4. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs
à la sécurité routière et du renforcement de leur application

 L’Envoyé spécial s’emploiera à mieux faire connaître les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, notamment les Conventions sur la circulation et la signalisation routières, les Accords de 1958, 1997 et 1998 concernant les règlements applicables aux véhicules, ainsi que d’autres instruments connexes, notamment ceux qui concernent les temps de conduite et de repos pour les chauffeurs professionnels et le transport des marchandises dangereuses. L’Envoyé spécial favorisera également l’adhésion à ces instruments juridiques et encouragera les Parties contractantes à améliorer leur mise en œuvre.

1. \* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur. [↑](#footnote-ref-2)